

**OGDH****ORGANISATION GUINÉENNE DE DÉFENSE DES
DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN**

*MEMBRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME-FIDH

*MEMBRE DE L'UNION INTER AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME-UIDH

*AYANT STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE LA COMMISSION AFRICAINE DES

DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES DE L'OUA – PRIX R. BALDWIN DE LA PAIX 2001

PRIX DEMOCRACY COURAGE TRIBUTE OF THE WORLD MOVEMENT FOR DEMOCRACY - 2004

N°/Réf: 076/CD/OGDH/2022

Conakry, le 6 juillet 2022

DECLARATION

L'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH) exprime toute son indignation et condamne avec la dernière énergie les violences policières perpétrées par les agents de la Brigade de répression du banditisme (BRB) contre **MM.Oumar SYLLA** (Foniké Manguè), Coordinateur National, **Mamadou Bilo BAH**, responsable des Antennes et **Alpha Midiaou BAH** (Djani Alpha), responsable de la citoyenneté active lors d'une descente musclée au siège du Front National de la Défense de la Constitution (FNDC), le **mardi 05 juillet 2022** alors que le FNDC animait une conférence de presse pour exprimer sa position sur les conclusions de la réunion des Chefs d'États de la CEDEAO.

L'OGDH rappelle que la république de Guinée est partie aux principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. A ce titre, elle rappelle que **l'article 7 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, les articles 4 et 5 de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, les articles 8 et 11 de la Charte de la Transition** consacrent tous la protection de la dignité humaine et le droit à la vie en toute circonstance.

L'OGDH déplore que ces événements soient en totale contradiction avec les engagements de l'État guinéen en matière de protection des droits de l'homme. A cet effet, elle exige la libération immédiate de **MM Oumar SYLLA** (Foniké manguè), **Mamadou Bilo BAH**, et **Alpha Midiaou BAH** (Djani Alpha).

LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL